



Demande de renseignement enquête de moralité

Par **Loulou200**, le **27/04/2021** à **01:01**

Bonjour ,

Futur policier , je dois recevoir le double agréments , hors à l'époque j'ai eu un casier judiciaire (il y a 15 ans pour recel et default de permis) j'ai fait effacé mon B1 et B2 ainsi que le FNEAG et TAJ , pensez-vous que coté procureur cela va passer ? Car il doit avoir des traces d'effacement au niveau informatique au niveau parquet ?

Ancien ADS dans la Police nationale , j'avais été voir le TAJ pour un collègue , j'ai eu une lettre de rappel de règle donc aucune sanction , le prefet m'avais refusé l'agrément à l'époque pour être reserviste Police pour ces faits la , pensez-vous qu'il peut me sortir le même motif en sachant qu'il a plus de 5 ans et qu'il me reproche un truc ou j'ai eu aucune sanction administrative .

Pour vous si je dois attaquer la décision au tribunal administratif , je peux avoir gain de cause ?

Merci de votre retour